

CONVOCATION PAR INTERNET AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES POUR LES ACTIONNAIRES NOMINATIFS

Madame, Monsieur, cher Actionnaire,

Elis vous propose de vous adresser la convocation aux assemblées générales par voie électronique. Cette procédure appelée « e-convocation », vous permettra d'accéder à toute la documentation relative aux assemblées générales via internet.

À cet effet, une autorisation de votre part est nécessaire, conformément à la législation en vigueur. En conséquence, nous vous invitons à vous connecter sur le site de BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, à l'espace qui vous est dédié. Vous pourrez ainsi donner votre autorisation en suivant le lien « e-consentement ».

Vous pouvez également compléter et renvoyer à BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES le formulaire de demande d'econvocation joint (dans ce cas merci de veiller à la bonne lisibilité de votre adresse électronique).

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES sera également votre interlocuteur pour communiquer :

- vos nouvelles coordonnées électroniques en cas de changement ;
- votre décision de recevoir à nouveau votre convocation par voie postale, à notifier par lettre recommandée avec avis de réception.

FORMULAIRE DE DEMANDE D'E.CONVOCATION

JE SOUHAITE BÉNÉFICIER DES SERVICES DE COMMUNICATION ÉLECTRONIQUE LIÉS À MON COMPTE TITRE NOMINATIF.

J'ai bien noté que la convocation ainsi que la documentation relative aux assemblées générales des actionnaires de la société **Elis** me seront transmises par voie électronique.

Pour se faire, je renseigne les champs suivants (tous les champs sont obligatoires et doivent être saisis en majuscules) :

Mme / Mlle / M. : ...

Nom (ou dénomination sociale) :

Prénom :

Date de naissance (jj/mm/aaaa)/...../.....

Numéro de compte actionnaire nominatif chez BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES (CCN)

Adresse électronique :@.....

Fait à : le :

Signature

Cette demande est à retourner à :

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES,

Corporate Trust Services, Grands Moulins de Pantin,

9, rue du Débarcadère – 93361 PANTIN (France).

Si vous décidez, à tout moment, de recevoir à nouveau votre convocation par voie postale, il vous suffira de nous en informer par lettre recommandée avec accusé de réception.

